



Commune de CERNY

(Essonne)

Extrait de délibération du Conseil d'Administration

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Nombre de membres en exercice : 9

Nombre de présents : 5

Nombre de votants : 5

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi 22 décembre à 15 h 30, le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Marie-Claire CHAMBARET, Présidente, à la suite de la convocation adressée le 15 décembre 2023.

Étaient présents : Mme CHAMBARET, M. HEUDE, Mmes BARBERI, LEPAGE, TRIMBOUR

Absentes excusées : Mmes VUITRY, CARPENTIER, SAINGERY et FRANCISCO

Secrétaire de séance : Mme Sylvie BARBERI

N° 2023 / IV / 3 – 7.1 Règlement budgétaire et financier

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5217-10-8,
VU le Code de l'action sociale et des familles,
VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, notamment son article 106,
VU le décret n° 2015-1899 du 30 décembre 2015 portant application du III de l'article 106 de la loi du 7 août 2015,
VU la délibération n° 2023 / II / 4 – 7.1 du Conseil d'administration du 14 avril 2023 portant adoption du budget primitif 2023 du CCAS,
CONSIDÉRANT l'obligation d'adoption d'un règlement budgétaire et financier pour toute collectivité locale et établissement public administratif de plus de 3 500 habitants appliquant le cadre budgétaire et comptable des métropoles,
CONSIDÉRANT les termes du projet de règlement budgétaire et financier tel que présenté à l'assemblée,
L'exposé ayant été entendu,

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITÉ**

ADOpte le règlement budgétaire et financier tel que présenté à l'assemblée,

AUTORISE Madame la Présidente à signer toutes pièces consécutives à cette décision.

Marie-Claire CHAMBARET,
Présidente du CCAS

